



HIGHTECH UNIVERSITY INSTITUTE
Innovation for a better world

CHARTRE AFRICANWITS YOUNG LEADERS

CLUB AFRICANWITS YOUNG LEADERS A JFN-HUI

IL est créé au sein de l'institut d'enseignement supérieur **JACKY FELLY NAFACK HIGHTECH UNIVERSITY INSTITUTE** nommée **JFN-HUI** un Club **AFRICANWITS YOUNG LEADERS**, qui est une représentation de l'association **AFRICAN WOMEN IN TECH STARTUPS (AfricanWITS)**, et qui regroupe les étudiantes de l'établissement, qui souhaitent être encadrées et guidées tout au long de leur cursus académique, jusqu'à leur insertion dans la vie professionnelle, dans le domaine des NTIC/STEM.

Article 1 : Objectifs

Le Club AfricanWITS Young Leaders est créé par l'association **AfricanWITS** au sein de **JFN-HUI** dans le but de :

- Offrir des activités de mentorat pour les jeunes filles et les connecter aux leaders dans leurs différents domaines pour les accompagner à bâtir une meilleure carrière dans les STEM/TIC/Télécommunications
- Encourager l'esprit d'entrepreneuriat et de l'innovation dès le jeune âge via les compétitions et l'incubation des porteurs de projet.
- Créer des opportunités et faciliter l'accès à l'information sur les programmes nationaux et internationaux (bourses de formation, compétition, financement, séminaires, conférences, etc..) auprès des étudiantes et élèves filles des écoles et universités
- Primer l'excellence académique féminine dans les STEM/TIC/Télécommunications
- Offrir des formations dans les métiers des technologies.
- Accompagner les écoles leaders dans l'enseignement des STEM/TIC/Télécommunications à se positionner dans la réduction des inégalités du genre et sexes par la mise en place des programmes et activités pour les jeunes filles élèves et étudiantes.

Article 2 : Conditions d'Adhésion et d'exclusion

2.1. Conditions d'adhésion

Le club AfricanWITS Young Leaders est ouvert à toute étudiante sans distinction de nationalité, de religion, de filière ou de niveau remplissant les conditions suivantes :

- Être dument inscrite à **JFN-HUI**
- Être disposé à participer de quelque façon que ce soit à toutes les activités organisées et menées par le Club ;
- Accepter de se conformer à la charte du Club.

Les étudiantes membres du Club ne sont tenues à aucun frais d'adhésion ou de cotisation, les ressources pour leur fonctionnement seront fournies par **AfricanWITS** et **JFN-HUI**.

2. 2. Conditions d'exclusion

L'exclusion d'un membre peut intervenir lorsque celle-ci

- Constitue une entrave sérieuse à la bonne marche du Club à travers : sa non-participation aux activités, ses absences répétées, les écarts de comportement ;
- Refuse de se conformer aux règlements définis dans la charte du Club ;
- Pour toute autre raison jugée valable par le censeur, l'équipe dirigeante ou l'assemblée Générale des membres réunis au 2/3.

Article 3. Fonctionnement du Club

3.1. Assemblée Générale Annuelle (AGA)

L'AGA est l'instance suprême du Club. Elle est a pour mission de prendre toutes les décisions et résolutions inhérentes à la charte et au fonctionnement du Club.

L'AGA est composé de tous les membres du Club, des responsables du pôle AfricanWITS Young Leaders de l'association AfricanWITS et des responsables de **JFN-HUI**.

L'AGA se tient au moins une fois par an. Au cours de l'AGA, le rapport d'activité et le bilan financier sont présenté, ainsi que l'accueil des nouveaux membres.

L'AGA se tient dans les locaux de **JFN-HUI**, à la date et à l'heure indiqués par la Chargée de communication du Club

3.2. Réunions mensuelles

Les membres du Club doivent se réunir une fois par mois, pour discuter des activités à mener au cours du mois et évaluer le fonctionnement du Club.

La présence des responsables de l'association **AfricanWITS** ou des responsables de **JFN-HUI** n'est pas obligatoire.

Le bureau exécutif doit toutefois transmettre à ces derniers le rapport écrit de la réunion tenue.

3.3. Equipe dirigeante

Le bureau exécutif veille aux affaires courantes de l'association et exécute tout mandat que l'AGA lui confère.

Sous la responsabilité du pôle AfricanWITS Young Leaders, l'équipe dirigeante est élue sous appel à candidature pour un mandat de deux ans renouvelables après évaluation des résultats escomptés.

Les Responsabilités de cette équipe :

- Etablir un rapport mensuel des activités à envoyer au pôle AfricanWITS Young Leaders de l'association **AfricanWITS** ;
- Animer le groupe de communication des membres du club ;
- Mettre en place le plan d'action annuel établi par l'association pour le fonctionnement du club ;
- Etablir la discipline et le respect au sein du club pour mener à bien les activités ;
- Organiser les rencontres mensuelles avec les membres du Club ;
- Accompagner l'association **AfricanWITS** dans les activités et programmes qui impliquent les étudiantes du Club AfricanWITS Young.

La composition de l'équipe dirigeante :

Elle est composée des postes suivants :

- **Déléguée** : responsable du club, elle est chargée de se rassurer de la mise en place du planning d'action et de la bonne marche du club. Elle représente le club sur le plan administratif auprès de l'école et de l'association **AfricanWITS**.
- **Chargée de Communication** : assure le secrétariat et les actions de communication au sein du club.
- **Censeur** : assure la discipline et le respect du code éthique et de bonne conduite établi au sein du club AfricanWITS Young Leaders et reportes les cas d'incidents auprès du pôle AfricanWITS Young Leaders de l'association.

Conditions d'éligibilité

Les candidates éligibles à ces postes sont les étudiantes à partir du niveau 2 toutes filières confondues.

Procédure d'élection

Les élections de l'équipe dirigeante se feront en deux phases :

- **Première phase**: Candidatures en ligne

Toute adhérente de niveau 2 souhaitant faire partie de l'équipe dirigeante se doit de signaler sa candidature en envoyant par mail une **lettre de motivation** du poste souhaité à l'adresse [**africanwits@gmail.com**](mailto:africanwits@gmail.com).

Une première sélection sera faite par l'association **AfricanWITS** suite au traitement des différentes demandes reçues par mail.

- **Deuxième phase** : Entretiens en ligne avec les responsables du pôle AfricanWITS Young Leaders.

Une fois ces phases terminées, l'équipe dirigeante sera mise sur pied afin d'organiser le début effectif des activités du club.

3.4. Supervision du Club

Les actions de l'équipe dirigeante, sont coordonnées par l'association **AfricanWITS** à travers son pôle AfricanWITS Young Leaders, sous la collaboration des responsables de **JFN-HUI**.

Article 4. Respect du Code éthique et de bonne conduite

Les membres du Club AfricanWITS Young Leaders sont soumis au respect du Code éthique et de bonne conduite de l'association AfricanWITS, sans préjudice du respect des règles de conduite en vigueur au sein de **JFN-HUI**.

Article 5. Modification de la charte

Toute modification de la Charte se fera en AGA, dans le respect des règles énoncées à l'article 3.1.

Article 6. Dissolution du Club

La dissolution du Club se décidera à l'AGA.

La décision de dissoudre le Club doit être notifiée au Président Directeur de **JFN-HUI** par écrit.

